

Le lien *des*



Josérahbliens



Photo : Philippe Savard

Mot du maire

Bonjour à tous,

À la dernière séance du Conseil, nous avons pris connaissance des chiffres finaux pour la construction de nos installations municipales. Je suis très fier de vous informer que la facture finale est inférieure aux prévisions budgétaires de 154 000 \$. À Saint-Joseph-des-Érables, les imprévus, les dépassements de coûts et j'en passe sont contrôlés et solutionnés. Merci et félicitations à tous ceux qui ont pris part au projet et bravo pour votre professionnalisme.



La prudence est de mise sur la route compte tenu que beaucoup d'animaux sauvages sont à proximité du réseau routier du au faible couvert de neige. Soyons tous conscients que notre territoire est fortement occupé par la faune, ce qui en soit est une bonne nouvelle, par contre il faut adapter sa conduite. Passez le message s.v.p.

À la prochaine.

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **9 janvier**, le conseil municipal :

- Embauche, monsieur Alain Mathieu, comme responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales ;
- Adopte le règlement numéro 270-23—Taxation 2024 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro RM-SQ-05—Règlement concernant les animaux ;
- Appuie la MRC Beauce-Centre dans sa demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Forme les différents comités.

Subvention municipale

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 40.00 \$, au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2024.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **6 février 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Mise à jour des informations concernant votre chien

Nous vous rappelons que tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit détenir une licence annuelle pour chaque chien détenu par lui. La licence est valable pour la durée de vie de l'animal. **Annuellement**, une confirmation des informations de chaque animal doit être transmise au bureau municipal entre le **1er et le 31 janvier**.

Vous devez vous procurer votre licence au coût de 25 \$ chacune. Pour se faire, vous devrez remplir le formulaire d'obtention de licence qui est à votre disposition sur notre site internet au <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Documents utiles ». Lorsque votre formulaire sera rempli et votre paiement effectué, un médaillon officiel vous sera remis. Celui-ci doit être en tout temps porté par votre animal. Advenant le cas qu'il soit perdu ou abîmé, le propriétaire doit s'en procurer un autre au coût de 5 \$.



Cédule des collectes



Vous avez déjà reçu le calendrier des collectes 2024 dans votre bulletin municipal de décembre 2023 ainsi que via le calendrier 2024 qui vous a été transmis dans vos boîtes aux lettres avant les fêtes. De plus, vous pouvez également retrouver cette cédule sur notre site Internet dans la section « Calendrier municipal ».

Petite nouveauté réalisée par la MRC Beauce-Centre, le calendrier des collectes peut être directement intégré à tous vos agendas virtuels et mobiles : Google Agenda, Outlook, iCalendar, etc. Vous retrouverez ce calendrier à intégrer sur le site Internet de la MRC Beauce-Centre à l'adresse suivante :

<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles/collectes>

De plus, vous pouvez télécharger l'application « Ça va où ? » de RECYC-QUEBEC. Elle vous aide à bien trier vos matières. Elle est accessible gratuitement sur App Store et Google Play.

Environnement—Réduire notre consommation

Il est primordial de bien réfléchir à nos besoins réels et à l'impact environnemental de nos choix avant d'acheter de nouveaux produits. En effet, chaque produit que nous achetons nécessite des ressources naturelles, de l'énergie et du travail pour être fabriqué et transporté.

Par exemple, saviez-vous qu'il faut 2 700 litres d'eau pour produire un seul t-shirt en coton ou que la fabrication d'un téléphone intelligent génère 86 kg de CO₂ ? Nous devons donc nous demander si nous avons vraiment besoin de ces produits ou si nous pouvons nous en passer, les réparer ou les remplacer. Ainsi nous évitons la surconsommation des produits et contribuons à la préservation de la planète.



Déneigement des entrées privées

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur les accotements lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement fait par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



L'Ouest canadien en réalité virtuelle

Prêt pour l'aventure en 360 degrés?
Survolez les prairies de la Saskatchewan et explorez les Badlands en Alberta.
Découvrez les montagnes Rocheuses au sud de Banff, les parcs nationaux des
Lacs-Waterton, Mont-Revelstoke et Glaciers en Colombie-Britannique.

Jeudi 1^{er} février 2024 à 19h00

À la Salle du Conseil située au 238, route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables
Places limitées, réservation obligatoire

Inscription par téléphone, courriel ou Facebook

Tél.: 418 397-4772 Courriel : info@stjosephdeserables.com

Tarif résident : 10 \$ Tarif non-résident : 20 \$

Paiement à l'inscription en argent, par chèque ou par virement bancaire



Présentée par



5 excellentes raisons de faire stériliser votre chat

MON CHAT EST TROP VIEUX POUR ÊTRE STÉRILISÉ

JE NE FERAI PAS STÉRILISER MON CHAT. C'EST CRUEL ET CONTRE SA NATURE!

PAS BESOIN DE FAIRE STÉRILISER MON CHAT. IL NE VA PAS DEHORS.

MA CHATTE N'EST PAS EN CONTACT AVEC D'AUTRES CHATS, ELLE NE PEUT PAS SE REPRODUIRE.

Ce genre d'arguments contre la stérilisation des chats, on les entend souvent. Trop souvent. Peut-être les avez-vous déjà dits vous-même!

Pourquoi ce sont ceux qui trônent au sommet du palmarès des raisons pour lesquelles les gens prennent à la légère la stérilisation de leur chat? Je ne sais pas. Par manque de connaissances, probablement. Remédions à la situation et apprenons-en un peu plus sur le sujet.

1. SOYEZ RESPONSABLE!



Il serait bien facile d'énumérer les avantages à la manière d'une liste d'épicerie de la stérilisation de votre chat.

Mais revenons d'abord à la base.

Soyons tout simplement responsables de nos actions et de nos décisions. Concept pas très à la mode aujourd'hui, n'est-ce pas?

Prenons conscience que chaque décision vient avec son lot de conséquences, agréables ou non. Il en est de même quand on décide d'adopter un animal, et comment!

Dressons le portrait.

Un chat, c'est réconfortant, c'est chaud, c'est doux et ça ronronne. Ça vient se coller quand on écoute la télévision le soir.

Ça fait aussi une tonne de poils, des graines de litière, ça nous réveille trop tôt le matin et surtout, ça fait des p'tits à la vitesse de l'éclair!

Au-delà d'une simple intervention de routine, la stérilisation est un acte bienveillant, plein de bon sens et responsable qui améliore grandement la vie de son compagnon à moustaches. De plus, elle élimine bon nombre de problèmes éventuels.

C'est gagnant-gagnant!

2. UNE MINETTE EN CHALEUR, C'EST FATIGANT ET RISQUÉ!

On dit souvent que l'animal ressemble à son maître, tantôt par son apparence, tantôt par ses comportements.

Dans le cas d'une chatte en chaleur, c'est en partie le cas! Navrée pour la comparaison douteuse, mais c'est étrangement vrai. À quelques différences près.

Chez la chatte, contrairement à la femme, l'ovulation vient avec l'accouplement. C'est ce qu'on appelle l'ovulation induite. C'est donc dire que la chatte a besoin de s'accoupler pour ovuler. Pendant cette période de désir charnel, Minette mettra tout en œuvre pour attirer Matou, notamment par des miaulements intenses.

Elle peut aussi montrer beaucoup d'agressivité, visiblement, elle n'aime pas la compétition! Elle peut même tenter de fuguer pour rejoindre sa tendre moitié.

La stérilisation est aussi un gage pour sa santé. En effet, une chatte non stérilisée a plus de chances de développer un cancer des glandes mammaires et des infections utérines.

Qui ne veut pas une chatte en bonne santé?



3. C'EST AUSSI BÉNÉFIQUE POUR MONSIEUR ET...VOTRE TAPIS

On disait que l'animal a beaucoup en commun avec son maître. Comme chez l'humain, la stérilisation de Monsieur est moins lourde que celle de Madame. On n'y peut rien, le contenu à traiter est plus accessible. La nature est faite ainsi.

Il arrive aussi que l'un des testicules, parfois même les deux, ne soit pas complètement descendu et reste bloqué au niveau de l'aîne ou de l'abdomen. Le risque de développer une tumeur est alors multiplié. La castration de Monsieur élimine ce risque.

Les chats non castrés conservent leurs comportements sexuels instinctifs. Les chats mâles ont plus tendance à vouloir marquer leur territoire en urinant de façon excessive, et ce, même s'ils sont à l'intérieur. Leur urine est aussi plus nauséabonde.

4. AIDEZ À DIMINUER LA SURPOPULATION

Saviez-vous qu'un chat qui se reproduit en nature développe son arbre généalogique de manière assez impressionnante?

144 chatons verront le jour à la suite d'une première union en l'espace de seulement 2 ans.

Après la 4e année, ce sont près de 21 000 chats qui naîtront de cette ascendance.

Mais qui prend soin de tous ces félins? Majoritairement, ces chats sont laissés à eux-mêmes dans la nature. Faisant face au climat rigoureux, au manque de nourriture, aux batailles avec d'autres animaux et aux risques de maladies.

Le seul moyen d'éviter cette démesure est de faire stériliser votre chat, même si celui-ci reste habituellement à l'intérieur.

Des chats de salon qui ont l'appel soudain de l'aventure, c'est très fréquent et ça se fait en un clin d'œil. D'ailleurs, les chats non stérilisés auront plus tendance à vouloir fuguer pour assouvir leurs besoins reproductifs.

Point à ne pas oublier, le chat mâle peut se reproduire à n'importe quel moment. Il peut donc s'accoupler avec plusieurs chattes le même jour, multipliant à lui seul le nombre de portées.

De quoi faire compétition à Starbuck!

5. DE GRÂCE, DONNEZ UN PEU DE RÉPIT AUX REFUGES

Le chat est définitivement l'animal qui se retrouve le plus souvent dans les refuges, entre autres, dû à sa surpopulation.

On l'a dit plus haut, les chats sont les experts de la reproduction en nature.

Heureusement, il y a des gens qui confient des chats trouvés errants aux refuges. Mention à ces bons Samaritains! En contrepartie, les refuges sont rapidement envahis.

Malheureusement, certains de leurs pensionnaires félins finissent par être euthanasiés; trop mal en point dû à leurs conditions de vie sauvage.

Pour les refuges, s'occuper d'un seul chat pendant un mois coûte environ **300 \$**. De façon permanente, ce sont entre **150 et 200 chats** qui sont pris en charge par l'Escouade canine.

Facile de comprendre les frais liés à l'adoption maintenant!

Le nombre d'adoptions des chats a explosé durant la pandémie. Lourdes conséquences liées au confinement, les Québécois se sont rués vers les refuges et les animaleries pour adopter un chat en vue d'améliorer leur bien-être personnel. Bonne nouvelle pour les refuges!

Mais maintenant que la vie a repris son cours, que sont devenus tous ces chats?



Des raisons de faire stériliser votre chat, il y en a encore beaucoup d'autres. Si celles-ci vous ont convaincu, sachez qu'il n'est jamais trop tard pour faire castrer votre chat. Mais pour des raisons de santé et pour diminuer les risques liés aux complications, il est préférable de le faire dès son jeune âge, vers l'âge de 6 mois.

Énumérer le plus de raisons possible ne servirait à rien sans prise de conscience sincère. Adopter un animal doit se faire dans une perspective de responsabilisation et d'engagement pour la vie.



Catherine Poulin,
Rédactrice Web

**REVENONS À LA BASE
ET SOYONS
RESPONSABLES**

Cuisines collectives

Sortez vos calendriers et notez ces dates à votre agenda.

Les cuisines collectives de Club Parentaide sont de retour dès le 17 janvier 2024.

Comme elles sont de plus en plus populaires, vous devez vous inscrire en appelant au 418-397-1460, poste 120 ou écrivez à : cuisine@clubparentaide.com

Pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec le concept, c'est bien simple. Chacun apporte ses plats vides et tous ensemble nous cuisinons de bons repas avec les ingrédients et le matériel fournis. En échange de quelques dollars, vous repartez avec ces délicieux plats que vous aurez préparés en agréable compagnie



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 269-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le Conseil a adopté le règlement no 269-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Le présent règlement a pour objectif de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Le règlement a été adopté conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édictant l'obligation qui est faite à toute municipalité locale, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement.

Le règlement entre en vigueur conformément à l'avis publié par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la *Gazette officielle du Québec* en date du 16 décembre 2023.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de janvier 2024.


Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2024

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, ar-rérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 270-23 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1^{er} mars 2024
- Deuxième versement : 1^{er} mai 2024
- Troisième versement : 1^{er} juillet 2024
- Quatrième versement : 1^{er} octobre 2024

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.


Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 270-23 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les modalités de leur perception

Lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, le Conseil a adopté le règlement no 270-23 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de janvier 2024.


Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

MARCHE EXTÉRIEURE



C'est gratuit!
Tous les mercredis
à 13h30
Départ: Halte Desjardins

Pour inscription:
Julie Roy, conseillère
Viactive
418-397-0135 poste 303

Dès le
17 janvier
2024



Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Alain Mathieu **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00